

d'Ouche mettait Fleurey en rébellion



ong des ruisseaux et rivières. Illustration PNRM

souvenir des dégâts causés par les flottages précédents ; Antoine Antoine rapporte que s'étant transportés sur le pont de Fleurey pour remplir leur mission le lundi huit avril vers trois heures de l'après-midi, le conseil général* de la commune étant prévenu, « ils ont trouvé trente ou quarante habitants du nombre desquels étaient la majeure partie des membres du conseil général de la commune auxquels ayant déclaré l'objet de notre voyage ils ne nous ont répondu que par des propos qui annonçaient le plus grand mépris et la résistance la plus opiniâtre aux arrêtés du département. N'ayant pu les ramener à des sentiments plus raisonnables, moi commissaire susdit je me suis mis en devoir de prendre les notes nécessaires pour la rédaction de mon rapport, ce que je n'ai pu faire avec bien de l'attention à cause du grand tumulte et des injures dont j'étais assailli ; et de suite m'étant transporté sur le glacy pour suivre mon opération, le tumulte, les injures et les menaces ont augmenté au point que nous avons été l'un et l'autre plusieurs

fois poussés, pris au collet et entraînés vers la rivière pour y être précipités. Cette scène de fureur ayant duré plus de deux heures ils ont fini par me forcer à leur donner une copie des notes que j'avais prises et je me suis enfin tiré de leurs mains qu'en leur promettant de leur communiquer mon rapport avant que d'en faire le dépôt.

Nous observons que nous avons particulièrement le plus à nous plaindre du syndic et du maire de la commune, du meunier de Morqueuille et du nommé Bastien qui nous ont paru être les plus furieux ; quoiqu'en général tous fussent bien animés. Nous devons cependant excepter le citoyen Pérille, chirurgien et officier municipal, et le citoyen Cazotte juge de paix desquels nous n'avons pas à nous plaindre. ... ».(2)

La réaction du directoire du Département est vive ; le citoyen Etienne Rameau, administrateur du Département, est nommé commissaire pour faire arrêter et conduire à la prison les séditeux, notamment le maire, le procureur de la commune, le citoyen

Bastien et le meunier de Morcueil. Le 11 avril, accompagné du citoyen Bourdon, il quitte Dijon avec 50 gardes nationaux, une pièce d'artillerie et toute la gendarmerie nationale. A 7 heures du soir la troupe arrive sur une petite hauteur qui domine le village ; tous les chemins sont bloqués par la gendarmerie ; une partie de la troupe rassemble la Municipalité (beaucoup de membres ont préféré rester cachés) et le commissaire Rameau rappelle les termes de la loi et des arrêtés ainsi que le besoin urgent de bois pour Dijon, s'étonnant que des membres de la municipalité aient participé à la manifestation.

En réponse il est dit que lors d'un précédent flottage, sous l'ancien régime, le pont fut endommagé et il ne fut accordé qu'une indemnité de 75 livres alors que les réparations avaient coûté 14 à 15 cents livres et il est demandé qu'un expert de Fleurey participe à l'établissement de l'état des ponts et usines avant et après le flottage (ce qui sera accordé).

